

Charte de la bientraitance

La bientraitance est une approche valorisant le respect de toute personne, de ses besoins, de ses demandes et de ses choix, y compris ses refus.



Elle concerne :

- les proches aidants;
- les familles;
- les prestataires de services;
- les bénévoles;
- les gestionnaires;
- la communauté.

La responsabilité de la bientraitance est individuelle, collective et partagée.

Respecter les droits de la personne hébergée.

Encourager l'expression et l'écoute de la personne hébergée.

Tenir compte de ses choix et de ses aspirations.

Communiquer à la personne hébergée et/ou son représentant les informations adaptées à ses besoins.

S'engager dans un véritable partenariat positif, humain et empathique.

Impliquer la personne hébergée, son entourage et les prestataires de services dans la dignité et la confiance mutuelle.

Accompagner la personne hébergée dans son état actuel, en tenant compte de son histoire personnelle, afin de la soutenir dans l'élaboration de son projet de vie.

Maintenir un milieu de vie chaleureux, accueillant et sécurisant où il fait bon vivre.

Considérer l'opinion de la personne hébergée et de son entourage dans un souci d'amélioration continue.

Favoriser l'intégration de la personne hébergée à la communauté.



santemonteregie.qc.ca/ouest

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec